

الاتحادية الجزائرية لكرة القدم FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم لمستغانم

**LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA
MOSTAGANEM**



العدد

11

التاريخ

17.02.2022

**Pour le Bien du Football
Il faut toujours**

- ✓ Jouer pour gagner
- ✓ Jouer avec sportivité
- ✓ Observer les lois du jeu
- ✓ Respecter les adversaires, les arbitres les coéquipiers et les spectateurs
- ✓ Accepter la défaite avec dignité
- ✓ Promouvoir les intérêts du football
- ✓ Rejeter la corruption, la drogue, le racisme, la violence et autres menaces pour notre sport
- ✓ Aider les autres à résister aux tentatives de corruption
- ✓ Dénoncer les personnes qui essaient de porter préjudice à notre sport
- ✓ Honorer les personnes qui défendent la réputation du football

TÉL ET FAX : 045.41.31.41

Email : ifwmosta@gmail.com

Site Internet : www.ifwmosta.com

SAISON : 2021/2022

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°11

SEANCE DU : 17.02.2022

➤ PRESIDENCE DE MONSIEUR : DEHIMECHE ABDELLAH

MEMBRES PRESENTS MESSIEURS :

➤ HAMCHERIF Abed.....SECRETARE

ORDRE DU JOUR

1. Courrier

2. Traitement des affaires.

=====

AMENDES

ARTICLE : 133 SENIORS

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine la Ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

=====

ARTICLE : 109 JEUNES

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif

=====

ARTICLE 142 : RESPONSABILITÉ DU DÉCOMPTE DES SANCTIONS

Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la seule responsabilité des clubs.

1. **Courrier :**

➤ B.O. N°10 LFWMOSTAGANEM.....Pris note

2. **Audience :**

➤ Néant

3. **Affaires à traiter :**

3. **Affaires à traiter/**

DIVISION HONNEUR SENIORS * GROUPE.B.*

AFFAIRE N°119

RENCONTRE : JSL / HRBM DU : 15 .02.2022/

YOUNB	OMAR	LIC N°270118	JSL	JOUEUR	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION : 01 UN MATCH DE SUSPENSION FERME+1000 DA AMENDE
AMMAR	HICHAM	LIC N°270888	JSL	JOUEUR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
HALOUI	MOHAMED	LIC N°270117	JSL	JOUEUR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
DANI	NOREDINE	LIC N°270113	JSL	JOUEUR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
KRADEM	BILAL	LIC N°270658	JSL	JOUEUR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
LAZREG	SAID	LIC N°270070	HRBM	JOUEUR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
LAZREG	MOURAD	LIC N°270069	HRBM	JOUEUR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT

AUTRES REMARQUE

Conduite incorrecte du club : JSL LOUZA : 500 DA AMENDE

AFFAIRE N°120

RENCONTRE :NRBS / IRBOEK DU : 15.02.2022 /

BENDRAOU	AZZEDINE	LIC N°270904	NRBS	JOUEUR	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION : 01 UN MATCH DE SUSPENSION FERME+1000 DA AMENDE
BOUICH	AHMED	LIC N°270497	NRBS	JOUEUR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
HARRATS	KADDOUR	LIC N°270504	NRBS	JOUEUR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
SAFI	MED EL AMINE	LIC N°270001	IRBOEK	JOUEUR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
CHIKH MAGHNIA	NASREDINE	LIC N°270014	IRBOEK	JOUEUR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT

AUTRES REMARQUE

JOUEUR SIGNALA EN FIN DE PARTIE APRES REMIS LES FEUILLES DE MATCH (RAPPORTS COMPLEMENTAIRES)

BOUICH AHMED LIC N°270497 NRBS/

COMPORTEMENT ANTI SPORTIF INSULTE ET PROPOS GROSSIER ENVERS OFFICIEL :

04 (QUATRE) MATCHS DE SUSPENSION FERME+5000 DA AMENDE

AFFAIRE N°121**RENCONTRE :CRBOB / CRBK DU : 15.02.2022 /**

AMOUR	WALID	LIC N°270345	CRBK	JOUEUR	JOUEUR EXPULSE POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF INSULTE ET PROPOS GROSSIER ENVERS OFFICIEL : 04 (QUATRE) MATCHS DE SUSPENSION FERME+5000 DA AMENDE
BELBAHI	ZOUHEIR	LIC N°270039	CRBK	JOUEUR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
AMOUR	WALID	LIC N°270345	CRBK	JOUEUR	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION 01 MATCH DE SUSPENSION FERME +1000 DA AMENDE

Séance levée a 17H00**LE PRESIDENT****Mr .A.DEHIMECHE****LE SECRETAIRE****Mr .A.HAMCHERIF**

COMMISSION D'ORGANISATION SPORTIVE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°11 DU 15.02.2022/

Présidée par : Mr MESSAOUDENE Touati

Membre Présent : Mr MEHDI YOUCEF

Membre Absent Excusé :

- Mr SADJI TOUTA.....SECRETAIR E
- Mr HAMDANE BENAOUA.....MEMBRE

ORDRE DU JOUR

2/ RESULTATS TECHNIQUES (DIVISION HONNEUR GROUPE. B.

3/ CLASSEMENTS DIVISION HONNEUR GROUPE.B.

4/ RECTIFICATIF CALENDRIER JEUNES CATEGORIES

2/ Résultats techniques :

PHASE RETOUR DIVISION HONNEUR SENIORS

GROUPE.B.

RENCONTRES	DATE	SCORES	JOURNEE
IRBEH / CPSB	13.02.2022	02/01	11ème JOURNEE
NRBS / IRBOEK	13.02.2022	00/01	11ème JOURNEE
JSL / HRBM	13.02.2022	02/01	11ème JOURNEE
CRK / CSHM	13.02.2022	00/00	11ème JOURNEE
CRBK / CRBOB	13.02.2022	01/05	11ème JOURNEE

CLASSEMENTS

DIVISION HONNEUR (SENIORS)			9ème journée				Saison : 2021/2022			GROUPE.B.
N°	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	GA	OBSERVATIONS
01	IRBOEK	28	11	09	01	01	23	08	+15	
02	CPSB	25	11	08	01	02	23	12	+11	
03	CRBOB	20	11	06	02	03	28	22	+06	
04	IRBEH	16	11	05	01	05	09	11	-02	
05	HRBM	13	10	04	01	05	21	24	-03	-1MATCH
06	JSL	13	11	04	01	06	18	31	-13	
07	NRBS	11	11	03	02	06	16	20	-04	
08	CRK	11	11	03	02	06	10	17	-07	
09	CSHM	10	10	03	01	06	08	12	-04	-1MATCH
10	CRBK	09	11	03	00	08	14	23	-09	

NB/ CE CLASSEMENT EST ETABLI SOUS TOUTES RESERVES

RECTIFICATIF

CALENDRIER JEUNES CATEGORIES

GROUPE .A.	GROUPE.B.	GROUPE.C.	GROUPE.D.	GROUPE.E.	GROUPE.F.	GROUPE.G.
NRBS	IRBOEK	ESB	IROH	WAB	JSL	CSANS
IRBS	CBS	UGSA	ASSO	CRBOB	CROS	OM
GRBS	NARE	IRBSL	CRK	FCBA	HCS	ASAM
IRBM	IRBSAF	CPSB	CRBS	ELSBA	IRBEH	CSHM
////////	////////	////////	HRBM	CRBK	NAF	WM

Séance levée a 17H00

LE PRESIDENT

Mr .T.MESSAOUDENE

LE SECRETAIRE

Mr .Y.MEHDI